

Réponse de [M. Jean-Marc Todeschini](#), *secrétaire d'État*.

Mesdames, Messieurs les députés, je vais tenter de vous faire une réponse collective.

Vous avez évoqué le maillage de l'ONAC. Je pense avoir été clair dans mon intervention. L'ONAC est le bras armé de la politique de reconnaissance vis-à-vis du monde combattant. Il est donc hors de question de remettre en cause son maillage. Je l'ai réaffirmé devant tous les directeurs départementaux, réunis à Neuvy-sur-Barangeon.

Vous conviendrez, quel que soit votre groupe, que la proximité à l'égard du monde combattant est nécessaire. Je suis vigilant en ce qui concerne le maintien du maillage départemental et j'ai donné des instructions écrites sur ce point important.

Vous avez également évoqué l'aide différentielle au conjoint survivant. Sur ce sujet, nous pouvons reprendre les débats que nous avons eus en commission, mais si c'est le jeu, c'est un mauvais jeu. Dès lors que cette aide différentielle n'était pas stabilisée juridiquement, il fallait changer le système. Le conseil d'administration de l'ONAC n'était pas compétent pour créer cette aide sociale. Cela dit, j'ai souhaité renforcer les crédits alloués à la politique d'intervention sociale de l'ONAC, qui ont augmenté de 26 % depuis 2012 et de 8 % cette année, et pérenniser une telle politique. Je m'en suis d'ailleurs expliqué devant les associations d'anciens combattants auxquelles j'ai présenté le budget le lendemain de son passage en conseil des ministres.

Nous ne voulons donc ni supprimer ni réduire cette aide. Nous voulons seulement la maintenir en la sécurisant, c'est-à-dire en prenant en compte la réalité : l'ONAC n'a pas vocation à distribuer des minimas sociaux. La solution que nous avons trouvée permettra à certaines veuves de voir leur aide augmenter du fait de la prise en compte par l'Office des dépenses d'énergie ou de couverture mutuelle supplémentaire. Comme je l'ai dit en commission, pour une veuve qui pouvait prétendre à une aide différentielle de 2 244 euros par an, l'ONAC pourra ainsi prendre en compte les factures de chauffage et frais de mutuelle pour un total pouvant atteindre 3 140 euros. On ne peut donc pas parler de retour en arrière.

Je suis naturellement prêt, si vous le souhaitez – là encore, je répète ce que j'ai dit en commission élargie – à examiner vos propositions mais, de grâce, ne jouons pas à nous faire peur. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'action de mon prédécesseur, Kader Arif, qui avait institué cette allocation.

Je veux parler du seuil : c'est bien la gauche, la majorité actuelle, qui l'a déterminé et qui l'a voté.

Nous pouvons donc, disais-je, regarder de près cette question, afin de veiller à sécuriser les crédits sociaux. Quoi qu'il en soit, le maintien de l'aide aux conjoints survivants comptant parmi les ressortissants de l'ONAC les plus démunis est une réalité, de même que l'harmonisation de l'aide apportée aux anciens combattants qui rencontrent le plus de difficultés. Je suis prêt, à la fin de l'année, à dresser un bilan avec vous. J'y reviendrai tout à l'heure, car je sais que d'autres questions porteront sur ce sujet.

Vous avez également évoqué un point que j'avais abordé dans mon intervention liminaire : l'institution nationale des Invalides. Le matin même de ma prise de fonctions, j'ai reçu les syndicats de cette institution. J'en ai fait une priorité dès le départ et j'ai écouté les demandes qui m'étaient faites.

Nous avons engagé, avec le conseil d'administration de l'institution nationale des Invalides, une réflexion, désormais bien avancée, sur un projet d'établissement, qui va être concrétisé. Nous mettons en harmonie et en résonance l'institution nationale des Invalides avec les services de santé des armées. J'ai reçu à plusieurs reprises le directeur de l'INI, les syndicats et les ressortissants. Je pense que nous allons réussir à mettre en sécurité l'INI.

L'activité de l'institution va être coordonnée avec celle de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, dans le cadre du schéma régional. C'est ainsi que nous redonnerons des perspectives à l'institution. C'est ce que souhaitent tout à la fois le conseil d'administration, les personnels et les ressortissants.